



HONDURAS



D 2191 • Hn4
1-15 décembre 1997

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

MOTS-CLEFS

Entreprise
Femmes
Mondialisation
Ouvriers
Syndicat
Patronat

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE DANS LES ENTREPRISES MAQUILAS

Le développement des maquilas, ces entreprises de sous-traitance d'origine étrangère qui s'implantent dans les zones franches des pays d'Amérique centrale et du Mexique, est en pleine expansion. Il résulte des avantages importants qui sont accordés par les États aux entreprises venant s'installer dans ces zones ainsi que de la pauvreté poussant les populations, notamment féminines, à accepter des conditions de travail permettant leur survie. Le Honduras est le pays d'Amérique centrale où l'im-

plantation de maquilas est la plus forte. De même qu'au Guatemala (cf. DIAL D 2048) et au Nicaragua (cf. DIAL D 2163), les droits des travailleurs y sont souvent violés de façon massive. On observe cependant que des moyens de défense, y compris grâce à l'appui des syndicats nord-américains, sont peu à peu mis en place. Le texte ci-dessous émane de l'Équipe de réflexion, recherche et communication (ERIC) des jésuites du Honduras et il est paru dans Envío, août 1997 (Nicaragua).

En juin et juillet derniers, la puissante industrie de la *maquila* a fait la une des médias. Tout s'est déclenché avec la révélation, sans précédent dans la courte histoire de l'industrie de la *maquila*, d'évanouissements de quelque 60 ouvrières qui se sont succédé pendant une période de 8 jours, à la fin du mois de mai dans la *maquila* coréenne PINDU de La Ceiba. Selon les rapports, ces évanouissements ont été provoqués par les mauvaises conditions de travail dans l'usine (entassement, hautes températures,

absence d'aération) et aussi par une hystérie contagieuse.

Le ministère du travail a donné un mois de délai à l'entreprise pour résoudre les problèmes d'hygiène et d'environnement. Selon l'inspecteur du ministère, la capacité de l'usine est de 150 ou 200 personnes, mais 420 y travaillent.

Les évanouissements continuent

Pour les entreprises nationales, propriétaires des zones industrielles où

opèrent les *maquilas*, ce qui est apparu d'abord comme un fait isolé dans un lieu relativement marginal a causé une profonde préoccupation lorsque les évanouissements collectifs se répétèrent au cœur de l'industrie de la confection, dans la commune de Choloma, à côté de San Pedro Sula. Le 10 juin, plus de 30 jeunes de la *maquila* Won Chang, - où travaillent 600 jeunes ouvrières - ont perdu connaissance à leur poste de travail.

Les contrôleuses coréennes des chaînes de travail ont attribué les

SOMMAIRE

> **HONDURAS** : Les conditions de travail de la main-d'œuvre féminine dans les entreprises maquilas (1-4)

> **MEXIQUE** : L'évolution d'une communauté ecclésiale de base (7-10)

> **AMÉRIQUE LATINE** : La dette extérieure et la fin du millénaire (5-6)

évanouissements à des raisons psychologiques et se moquèrent des Honduriennes. "Elles tremblaient, souffraient d'une oppression thoracique et étaient incapables de pleurer jusqu'à s'évanouir", dirent-elles, décrivant ainsi un cas typique d'hystérie. Le président du COHEP (Conseil hondurien de l'entreprise privée), affirma que "les évanouissements collectifs pourraient être exploités par des milieux qui ont intérêt à nuire à ce secteur d'activité". Juan Bendeck faisait ainsi allusion à l'actuelle stratégie des syndicats textiles des États-Unis, qui essaieraient de discréditer les *maquilas* de l'Amérique centrale.

Cependant, les inspecteurs du ministère du travail ont constaté que la *maquila* Won Chang ne réunit pas les conditions d'hygiène et d'environnement requises et décidèrent avec l'entreprise et avec la Confédération unitaire de travailleurs du Honduras (CUTH) la fermeture de l'usine jusqu'à ce qu'elle remplisse certaines règles : répartir les travailleuses en deux équipes, améliorer l'aération, établir des pauses de 15 minutes, etc.

"Ateliers de sueurs"

Pourquoi cette réaction de méfiance du plus haut représentant de l'entreprise privée hondurienne ? Entre les deux évanouissements collectifs - celui de La Ceiba et celui de Choloma - s'était constituée au Honduras une Équipe de monitorat indépendant (EMI) pour contrôler le respect des droits de l'homme et des droits du travail à KIMI, autre usine coréenne située dans une zone industrielle de La Lima, une ville de la Vallée de Sula, proche de San Pedro.

Le contrat de monitorat a été signé le 2 juin entre l'entreprise étrangère et quatre institutions nationales : le CODEH (Comité pour la défense des droits de l'homme), l'organisation de femmes CODEMUH, la Caritas de San Pedro Sula et les jésuites du Honduras. La signature de cet accord a réveillé l'opposition ouverte des entreprises et de leurs moyens de communication qui sont arrivés à influencer, par leur refus, les organisations syndicales. Le promoteur de l'EMI a été le Conseil national du travail (CNT) des États-

Unis et en partie l'entreprise KIMI elle-même. En effet, celle-ci se trouve affectée par les ruptures de contrats des firmes des États-Unis qui achètent leurs produits - Gap et Macy's - et est soucieuse d'améliorer son image sur le chapitre des droits de l'homme. Le CNT a proposé à KIMI la formule d'un monitorat indépendant et le contrat s'est concrétisé au grand scandale des *maquilas* honduriennes qui ont dénoncé "l'ingérence étrangère".

Le "nationalisme patronal" s'est exaspéré davantage à cause des Nord-Américains du CNT que les médias ont mis en avant. Parmi eux, Charles Kernaghan, militant aux extraordinaires talents d'organisateur, qui depuis les années 80 a montré sa solidarité avec les luttes populaires d'Amérique centrale dans d'autres domaines. Kernaghan avait déjà été présent au Honduras en d'autres occasions, aidant des ouvrières honduriennes à se rendre aux États-Unis pour dénoncer devant le Congrès des États-Unis les mauvais traitements dont elles souffraient dans les *sweatshops* tropicaux. *Sweatshop* signifie littéralement *atelier de sueur*, et c'est l'étiquette accusatrice que l'on colle à une usine de *maquila* du tiers-monde qui ne respecte pas les droits du travail.



Il n'a pas fallu beaucoup de temps ni beaucoup d'efforts pour que les syndicats honduriens reconnaissent l'espace qu'un monitorat du type EMI peut leur offrir, puisque l'objectif central du contrat est de faire respecter le droit des travailleuses à s'organiser. Si le monitorat est bénéfique pour l'entreprise dans la mesure où elle assainit son image et lui fait recouvrer ses contrats, il est bénéfique aussi pour le respect des droits des travailleuses. À

long terme, ce respect se traduit par une plus grande productivité.

Peu à peu, l'accusation d'ingérence étrangère s'est atténuée, entre autres choses grâce au prestige reconnu des instances nationales qui intègrent l'équipe de monitorat.

Code de conduite

Généralement, les entreprises nationales de *maquila* investissent uniquement dans l'infrastructure et l'administration des zones industrielles, alors que les entreprises coréennes ou nord-américaines investissent dans la confection de vêtements et dans l'administration des usines à l'intérieur de ces zones¹. Avec le temps, les nationaux se sont rendu compte que la globalisation est à deux tranchants : un qui les sert, et un autre qui les gêne. Avec tous ceux d'Amérique centrale et des Caraïbes, les sous-traitants honduriens ont célébré les 28 et 29 juillet à San Pedro Sula le premier congrès de l'industrie de la *maquila* de la région. Lors de ce congrès, ils ont souscrit à un code de conduite pour toutes les *maquilas*, mais sans la participation des syndicats ou des organismes de droits de l'homme.

L'intérêt porté à ce code de conduite est le fruit de deux ans de publicité faite auprès des consommateurs nord-américains sur les conditions inhumaines qui existent dans les usines d'Amérique centrale qui fabriquent des vêtements pour Wal-Mart. Devant la pression des consommateurs, Clinton nomma une commission qui incluait des géants de l'industrie comme Nike et Liz Claiborne, des représentants de groupes de droits de l'homme et des représentants des syndicats. L'objectif était de formuler un code de conduite proposé à la signature des entreprises qui achètent des vêtements confectionnés dans le tiers monde. Après 8 mois de tensions internes et de négociations, la commission proposa un code de conduite, valable pour les *maquilas* nord-américaines et étrangères. Le 14 avril 1997, Clinton donna son appui à l'accord de la commission.

1. Voir aussi les effets de ces implantations au Guatemala, DIAL D 2048 et au Nicaragua DIAL D 2163 (NdT).

Ce code de conduite inclut, par exemple, l'interdiction d'embaucher des mineurs de moins de 15 ans, la limitation du travail hebdomadaire à 60 heures et la protection du droit des travailleuses à s'organiser. Pour que le code soit respecté, on demande aux usines d'employer des moniteurs indépendants qui travailleront avec des groupes de droits de l'homme.

Dans ce contexte, l'EMI de l'usine KIMI constitue un pas historique dans le développement des rapports du monde du travail au Honduras. Et bien que les employeurs honduriens l'aient attaqué viscéralement comme une trahison de la patrie, ils devront l'examiner soigneusement s'ils veulent conserver leurs contrats.

Le boum de la *maquila*

L'industrie de la *maquila* du Honduras est la première d'Amérique centrale et la seconde de toute la région des Caraïbes, après la République dominicaine. C'est la troisième source de revenus du Honduras après le café et la banane. En 1996, elle a généré 250 millions de dollars nets de valeur ajoutée et a fourni du travail à quelque 75 000 travailleurs, dont 75% de femmes.

Certaines projections disent que la *maquila* arrivera à fournir 100 000 postes de travail, non seulement en ce qui concerne l'habillement mais aussi dans le secteur de l'automobile.

Le nombre de postes de travail dans la *maquila* pourrait doubler en trois ans seulement. L'emploi est en pleine expansion, comme le montrent les chiffres de la population économiquement active (PEA) du Honduras. En un an, d'octobre 95 à septembre 96, la PEA est montée de 49,5 % à 51,6%, la hausse la plus forte concernant la participation féminine qui est passée de 28,7 % à 32,2 %.

Si cette tendance se maintenait pendant 10 ans, la PEA féminine doublerait et s'approcherait de la PEA masculine, accélérant ainsi des changements culturels qui se manifestent déjà, spécialement dans la jeunesse : indépendance de la jeune fille dans son foyer, augmentation de la maternité précoce, accroissement du "machisme" chez les jeunes, avec une multi-

plication des bandes de jeunes, etc.

Au Honduras, il existe aujourd'hui 11 parcs industriels - zones libres d'exportation - avec presque 200 usines et 15 autres en construction.

L'industrie de la *maquila* a grandi rapidement. Bien que les chiffres varient selon les sources, comme les hirondelles elles épousent invariablement une courbe ascendante. De 1990 à 1996, le nombre d'entreprises est passé de 26 à presque 200, le nombre de travailleuses de 9 000 à 75 000 ou 80 000, la valeur des vêtements exportés aux États-Unis de 112 millions à 1,2 milliard de dollars.

Ces sommes ne reflètent pas les devises qui entrent dans le pays. C'est seulement la valeur des articles exportés. En général, il s'agit de vêtements faits avec des tissus importés sans payer d'impôt. Le Honduras tire profit seulement des salaires, du loyer des usines, du paiement des services comme l'électricité et de presque rien d'autre.

Concurrence du Mexique

Les services nationaux, déficients dans le domaine de l'énergie électrique, du téléphone et des transports, sont un des obstacles au développement de la *maquila*. Quand, en 1993 et 1994, après avoir vidé le barrage du Cajón se produisit la crise électrique avec des pannes d'électricité continuelles, l'industrie des *maquilas* souffrit une baisse de production, par rapport aux années antérieures et aux années suivantes.

La concurrence du Mexique est un autre obstacle : le Traité de libre commerce (TLC) donne un avantage de 28% à la production des usines textiles mexicaines, exonérées de taxes d'importation aux États-Unis.

Le Honduras bénéficie de deux accords préférentiels de commerce avec les États-Unis : l'Initiative du Bassin des Caraïbes (ICC) et le système généralisé de préférences. Ces deux accords donnent au Honduras et à d'autres pays des préférences unilatérales et temporaires. En 1996, le gouvernement des États-Unis a proposé, pour le vêtement, un élargissement de l'ICC pour que le traitement réservé aux pays du Bassin des Caraïbes

soit le même que celui réservé au Mexique grâce au TLC.

Le Congrès des États-Unis est favorable à cette proposition, mais pose des conditions : respect de la propriété intellectuelle, protection de l'environnement et application de la législation du travail. Comme ce sont des buts difficiles à atteindre, les pays d'Amérique centrale ont choisi d'engager des négociations pour obtenir un TLC avec les États-Unis.

Exploitée ou sans emploi

L'expansion de la *maquila* va de pair avec l'exploitation de la main-d'oeuvre féminine. Les bas salaires prédominent, bien qu'ils soient supérieurs au salaire minimum, qui est de 600 lempiras². Selon une étude de Price Waterhouse en 1994, le salaire des ouvrières des machines à coudre, coupeuses de tissus et emballeuses, était supérieur de 41% au salaire minimum.

Il existe un abîme entre le salaire payé à l'ouvrière au Honduras et le prix aux États-Unis du vêtement qu'elles fabriquent. Un pantalon Kathie Lee, qui représente 25 centimes en salaire de confection se vend 19,96 dollars.

Le travail dans la *maquila* est monotone et répétitif ; il s'effectue sous la pression de la chaîne de travail. Une jeune fille passe toute la journée à coller des cols de chemise qu'une autre entasse. Il y a des heures supplémentaires obligatoires - jusqu'à 60 heures hebdomadaires -, une atmosphère insalubre et chaude ; on empêche la syndicalisation, on procède à des mises à pied et à des renvois injustifiés. Le ministère du travail fait preuve de partialité en faveur de l'entreprise et parfois leurs chefs immédiats exercent une répression directe contre les ouvrières.

Cette exploitation est rendue possible par l'importance du chômage au plan national, par la concurrence entre les entreprises et les pays pour produire plus et à moindre coût, par la complaisance de l'État envers l'investissement étranger de la *maquila* comme solution immédiate aux problèmes sociaux, par la défense idéologique

2. Environ 300 F (NdT).

de la *maquila* que font les patrons des entreprises nationales propriétaires des zones industrielles et par la menace constante que les investisseurs étrangers ne s'envolent vers des pays plus favorables. En raison de cela, on les appelle "hirondelles".

La menace de "s'envoler" n'est pas formulée directement par les étrangers. C'est ce dont parlent les entreprises nationales, spécialement celles du nord, l'Association des *maquilas*, la Chambre de commerce et d'industrie de Cortés et le COHEP. Ils ne cessent de répéter que si on maltraite la *maquila*, elle s'envolera. Mais la réalité montre le contraire : tous les jours de nouvelles *maquilas* s'envolent vers le Honduras.

Malgré leur exploitation évidente, les gens qui bénéficient des salaires des ouvrières et les ouvrières elles-mêmes, sont satisfaits de cette source de travail. Dans les groupes de réflexion chrétienne, il n'est pas rare d'entendre des prières de reconnaissance à Dieu pour l'arrivée chez eux d'une nouvelle usine, et même les critiques les plus sévères reconnaissent qu'il vaut mieux être exploitée que sans emploi.

Une plus grande expérience

Après plusieurs années, on note déjà que les jeunes ouvrières de la *maquila* abordent une étape de plus grande expérience. Nombreuses sont celles qui supportent depuis cinq ans ce travail fatigant et routinier. Ce ne sont plus des fillettes. Beaucoup ont acquis des responsabilités familiales et même si elles voulaient abandonner le travail, elles n'ont pas un mari qui les aide à nourrir leurs enfants. Les mères, bien que jeunes, se battent avec

conviction, font face et cherchent un appui dans les syndicats ou autres organisations, - même si elles n'ont pas encore franchi le pas de voir dans les organisations syndicales ou les associations similaires un instrument de lutte collective. En partie, parce que les syndicats n'ont pas encore réussi à toucher la fibre organisatrice de ces femmes, et en partie parce que fréquemment, celles-ci misent sur un statut plus définitif pour leur existence.



Stagnation en vue ?

Les ouvrières qui sont depuis quelques années dans la *maquila* utilisent le syndicat en formation pour que l'usine les licencie et qu'elles reçoivent ainsi une indemnité qui peut, selon la loi, dépasser les 10 000 lempiras.³

Pour ne pas payer cette indemnité, la fabrique leur rend la vie impossible, ce qui engendre un climat d'incompréhension mutuelle, d'indiscipline au travail (absences, retards, temps passé aux toilettes) et de croissante répression (humiliations verbales, mises à pied, y compris des coups). Tout ceci diminue nécessairement la production, au préjudice de l'entreprise et des travailleuses, comme ce fut le cas à KIMI.

3. Environ 5 000 F (NdT).

Après le boum initial, l'industrie de la *maquila* pourrait entrer dans une phase de stagnation, par manque de vision à long terme et en raison d'une politique à court terme de l'entreprise, qui cherche uniquement à tirer le maximum de profit du capital investi dans un minimum de temps (...)

Les hirondelles partiront-elles ?

Le boum de la *maquila* survivra-t-il ? La conscience grandissante d'exploitation de beaucoup de travailleuses des *maquilas*, due à l'expérience des années de travail, au développement de leur personnalité et à la répression subie, peut conduire à une phase d'épuisement du boum des *maquilas*. Bien qu'abondent les pronostics d'accroissement rapide, plus rapide encore si on arrivait à une intégration - apparemment impossible - avec le Mexique, l'obstacle principal de cette fragile industrie est peut-être le manque de motivation productive qui existe déjà et qui grandit parmi les jeunes ouvrières. Au début, elles ont vu dans la *maquila* se profiler le rêve du Nord. Maintenant, elles sentent que ce rêve va jusqu'à paralyser physiquement leur corps.

Comment répondront les patrons des entreprises ? Peut-être avec une dangereuse irresponsabilité : en laissant de côté le personnel conscient et en embauchant des ouvrières nouvelles et plus jeunes. En essayant de sauver à tout prix "l'hirondelle aux oeufs d'or".

Traduction DIAL.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50
Fax 01 45 55 28 13.